

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE DESVRES

MAIRIE D'HERVELINGHEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 2 juin 2021 à 19 h

Le deux juin deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales.

Etaient présents : Pierre Ammeux, Hubert Delplanque, Dominique Rigaux , Thibault Dautriaux-Poulet, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Brigitte Honvault, Hélène Gras, Raphaël Crépin , Stéphanie Comte

Absent : Laurent Darré

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

Approbation du huis clos en raison de la crise sanitaire covid : à l'unanimité des membres présents

Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 22 avril 2021

Désignation du secrétaire de séance : *Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

Question 1 : délibération sur les travaux envisagés rue Charron et sur le prolongement de la rue des Monts

Des travaux réalisés fin juin sur des chaussées de St Inglevert offrent l'opportunité de récupérer gratuitement 300 tonnes de matériaux produits par le rabotage, qui peuvent être stockés pendant une période courte sur un ancien dépôt chez un particulier, avant de servir à consolider des chemins ravinés par les pluies en haut de la rue Charron et dans le prolongement de la rue des Monts vers Ramsault. Il s'agirait d'étaler ces matériaux, puis de les tasser au rouleau compresseur, étape éventuellement complétée d'un gravillonnage bicouche

L'entreprise Pourre (Audembert) peut réaliser ce travail pour 2950 euros HT par jour, et demande 2 jours, Leroy TP propose 5,80 euros du m² pour le gravillonnage bicouche.

Une question est soulevée concernant l'éventuel changement de statut juridique des chemins concernés. L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires mises à la charge des communes. Toutefois, la responsabilité de la commune peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal dès lors que ladite commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité de ce chemin et a ainsi accepté d'en assurer l'entretien.

S'il revient au maire d'assurer la police de la circulation et de la conservation sur l'ensemble des voies rurales ouvertes à la circulation publique et de prendre toute mesure destinée à sauvegarder l'intégrité des chemins, les usagers sont eux-mêmes tenus de faire une utilisation normale des chemins ruraux, faute de quoi une participation aux frais de réfection peut leur être réclamée. Une consultation de M Vigneron sur ce point est envisagée pour confirmer l'étape gravillonnage.

Quoiqu'il en soit, le conseil approuve ce projet à l'unanimité.

Question 2 : présentation finale du projet de sécurité routière et d'aménagement du centre bourg par Jocelyn, architecte urbaniste contacté par Stéphanie Comte, par vidéoconférence

Jocelyn présente un projet intégrant les enjeux de sécurité routière et le projet de développement du centre bourg, prenant en compte le souci de créer un parcours sécurisé piétons dans la rue principale et l'existence de parcelles lotissables communale et privées. Le flux continu de la circulation ne comporte actuellement pas d'incitation à la décélération, il faut donc créer des espaces de transition entre la route et la zone 30 Km/h du centre bourg, envisagée entre le carrefour de l'église et le carrefour des jardins de Mil ans où se trouve l'arrêt de bus du ramassage scolaire.

Il faut prévoir des aménagements sécurisants avec priorité aux véhicules sortant de la zone 30Km/h, où les voitures circuleraient sur une chaussée relevée au niveau de trottoirs élargis, selon une disposition dite de « plateau partagé » au niveau du carrefour de l'église puis entre la maison communale et la mairie et enfin au niveau du carrefour des jardins de Mil ans

Le réaménagement de la maison communale sert de point de départ à l'espace public du centre bourg, la petite place actuelle près de l'école serait mieux mise en valeur et végétalisée, tandis que le terrain communal serait réaménagé en 3 zones :

- 1 une voie permettant le demi-tour du bus autour d'une zone de parking comportant 15 places, afin de faire disparaître les stationnements sauvages sur les trottoirs déjà trop étroits,
- 2 une zone constructible ou pourraient être édifiées dans un premier temps des maisons sur des parcelles de taille différentes, dont une à réserver pour un usage communal à définir, en réservant la possibilité d'une densification ultérieure (sachant que la règle actuelle est de bâtir 17 parcelles à l'hectare)
- 3 une zone non constructible en haut du terrain et des noues, afin de gérer l'écoulement des eaux de pluie.

Il n'y aura donc pas lieu selon ce projet de s'adresser à un lotisseur.

Stéphanie remercie Jocelyn, qui est intervenu gracieusement, au nom du Conseil. Le projet en l'état reçoit le soutien du Conseil et va être transféré à une entreprise spécialisée pour envisager la phase opérationnelle. Raphaël Crépin souligne la présence fréquente de machines agricoles et de convois qui ont besoin d'une bande de 4,5 m pour circuler et de carrefours bien ouverts pour prendre les virages, notamment en bas de la rue des Monts.

Stéphanie Comte et Pierre Ammeux complètent la discussion par un bref rapport sur la réunion sur le thème du Grand Site à laquelle ils ont participé. Le label Grand Site de France n'est accordé qu'à 21 sites en France ; en 2018, il a été envisagé d'étendre ce label aux communes ayant un lien avec le Mont de Couple à l'horizon 2024, ceci afin de préserver les paysages et un tourisme de qualité, grâce à l'aménagement de voies douces, permettant par exemple de recréer un lien cyclable entre Havelinghen et Escale ou un meilleur accès à la mer. Les villages concernés sont favorables. En 2021, Vincent Bastien, représentant du Grand Site des 2 Caps, va boucler une consultation avec chaque commune, pour définir en 2022 le périmètre de l'action envisagée, finaliser début 2023, les dossiers de candidature à rendre pour l'été 2023 pour une mise en œuvre en 2024.

Question n°3 : questionnaire à compléter sur la stratégie à adopter par le territoire de la communauté de communes de la Terre de 2 Caps

Une discussion s'engage entre le Maire et l'ensemble des conseillers afin de compléter le questionnaire que le Maire pourra alors transmettre à CCT2C de Marquise

Questions diverses :

Nuisances de voisinage. Trois chiens du village incommode leur voisinage par leurs aboiements constants en l'absence de leurs maîtres. Rappeler aux propriétaires la réglementation en vigueur.

Projet de murets de silex à restaurer en collaboration avec le parc naturel représenté par M Cadiou : Dossier en cours

Prévoir une réunion du CCAS (Ses réunions auront lieu 15 minutes avant les réunions du Conseil municipal). Les membres de ce conseil sont : Pierre Ammeux, Laurent Darré, Hubert Delplanque, Frédéric Dutertre, Dominique Rigaux , Sandrine Sergent et Raphaël Crépin

La réunion de Conseil Municipal est clôturée à 21 heures 50.

Fait à Hervelinghen le 8 juin 2021

Pierre Ammeux Maire d'Hervelinghen

